



## SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE DES FORMATIONS DES AGENTS DU « BUSINESS PROCESS OUTSOURCING »

Crédit IDA 69290

AMI N° C-388-PIC3-2025

Date de lancement : 07 mars 2025

---

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3), et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant.
2. Les services de consultant (« les Services ») comprennent la conception des modules de formation suivant des thématiques prédéfinies et la mise en œuvre et le suivi du programme de renforcement de capacité des agents du « Business Process Outsourcing (BPO) » conformément aux objectifs et procédures mis en place. Il est attendu de cette mission le/la :
  - Renforcement des compétences locales afin de fournir un vivier de ressources humaines qualifiées et d'augmenter de manière significative la génération d'emploi
  - Augmentation de la part de l'économie numérique dans le PIB ;
  - Amélioration de la compétitivité des entreprises BPO ;
  - Développement de l'attractivité de Madagascar envers les acteurs internationaux ;
  - Réponse aux besoins de l'écosystème économique et numérique ;
  - Pérennisation du programme afin d'assurer une continuité du dispositif de renforcement de capacité mis en place.
3. Les termes de référence (TDR) pour la mission sont disponibles sur le site internet [www.pic.mg](http://www.pic.mg)
4. La Coordination Nationale du Projet PIC3 invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultant ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services, et joindre dans leurs dossiers au moins les documents suivants :
  - Une lettre de manifestation d'intérêt ;
  - Un dossier de présentation détaillé du cabinet (format libre), dans lequel leurs expériences générales et spécifiques, liées à la mission, soient mise en exergue.

Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :

- Être un cabinet/un institut de formation légalement constitué,
- Œuvrant depuis au moins dix (10) ans dans le domaine de renforcement de capacité dont cinq (05) ans dans la formation BPO
- Ayant au moins (04) années d'expériences en matière de gestion opérationnelle, administrative, logistique et financière,
- Pouvant justifier la bonne exécution d'au moins trois (03) prestations similaires durant les dix (10) dernières années,

- Sur les trois (03) derniers programmes de formation mis en œuvre, taux de réussite des formations supérieur à 80%, à justifier par les rapports de formation validés par les clients, les attestations comprenant les statistiques de réussite ou autres documents justificatifs pertinents.

Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte. Aussi, le dossier de manifestation d'intérêt ne doit en aucun cas contenir d'informations concernant les membres du personnel clé mentionnés dans les termes de référence.

5. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.
6. Un Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures de la Banque Mondiale définies dans le « Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que les Services de Consultants », sixième édition, février 2025, suivant la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC).
7. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau, de 09h00 à 17h00, heure locale.
8. Les manifestations d'intérêt doivent être fournies par écrit exclusivement par mail sous format PDF au plus tard le **21 mars 2025** à minuit (heure locale) à l'adresse : [procurement@pic.mg](mailto:procurement@pic.mg)

L'objet du mail d'envoi doit porter obligatoirement la mention suivante « AMI N° C-388-PIC3-2025 – **CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE FORMATIONS BPO** ».

Le Projet décline la responsabilité de la non-consideration des dossiers de manifestations d'intérêt ne respectant pas cette disposition obligatoire.

Antananarivo le 07 mars 2025

Le Projet Pôles Intégrés de Croissance